



REGLEMENT INTERIEUR du Club

Ci-dessous les clauses contractuelles s'appliquant au cadre des activités d'enseignement et d'animation du Centre Equestre de Peyriac de mer. de l'enfant devra prendre connaissance de ce document , le signer et nous le restituer à Nous vous conseillons d'informer et de sensibiliser votre enfant sur son contenu.

FICHES SANITAIRES : doivent être remplies avec le plus grand soin dès l'inscription au club. Vous devez signaler tout changement adresse, numéro de téléphone, ainsi que toute nouvelle information médicale ou allergie éventuelle. Nous vous demandons de bien vouloir nous fournir un certificat médical pour la pratique de l'équitation pour l'année en cours.

SECURITE OBLIGATOIRE : Le **PORT DU CASQUE est obligatoire** dans toutes les **disciplines équestres**, . Nous vous conseillons le port de ce dernier dans les activités de pansage des équidés et leur accompagnement à pied . **Les Bottes d'équitation** sont vivement conseillées. Nous conseillons fortement à tous les cavaliers participant au cours d'obstacle ou compétitions de se munir d'un **gilet de protection** .

COURS D'OBSTACLE – COMPETITIONS :

les 4 protections , amortisseur de dos sont obligatoires pour les chevaux et poneys B C D.

DRESSAGE : A partir du galop 4, gogue commandé ou rênes allemandes demandées (sur conseil de votre enseignant), amortisseur de dos obligatoire et protection des 4 membres. A partir du galop 6 les cavaliers devront prévoir une bride.

ANNULATION DES COURS : Nous vous contactons par téléphone afin de vous signaler toute modification d'horaire, (pensez à signaler une modification de vos coordonnées téléphoniques). Toutefois, nous vous demandons en cas d'intempéries de bien vouloir prendre contact avec votre enseignant afin de vous informer de l'annulation des cours, liée à une météo peu clémente.

Si **vous souhaitez annuler** votre heure de cours ou de promenade, il faudra en **informer votre enseignant la veille** , ceci dans l'intérêt de tous (répartition des poneys, intérêt pédagogique, disposition de votre place à l'attention d'un autre élève.) **Dans le cas contraire nous retirerons une heure de votre carte de cours.**

PAIEMENT : Toute heure de cours ou d'équitation d'extérieur, tout stage devra être **acquitté à l'avance**. quelle que soit la formule pour laquelle vous avez opté. Les **cartes de cours ne sont pas échangeables**. Les pensions d'équidés devront être acquittées avant le 5 de chaque mois.

FONCTIONNEMENT : Les enfants, ne doivent en aucune façon **sortir des limites clôturées du club**. Nous vous demandons de bien vouloir **signaler** à votre enseignant le **départ de l'enfant.**

GARDE DES ENFANTS dans le club : Dans le fonctionnement hors stage , les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre , que durant leur heure de cours et préparation de l'équidé. Soit environ un quart d'heure avant et après le cours. En dehors de ces heures de reprises, les mineurs sont sous la responsabilité des parents ou représentant légal.

Les copains ou parents que vous emmenez en visite au club, sont sous la responsabilité des parents du cavalier.

DROIT à L'IMAGE (facultatif) : Si cette clause ne vous convient pas, **Il vous suffit de la rayer avant de signer**. Je, soussigné M.....représentant légal de l'enfant : (au sens de l'article 371-12 du code civil) autorise par la présente et sans réserve l'établissement équestre de Peyriac de Mer à prendre détenir et diffuser l'image de mon enfant à cheval sous quelque forme de support que ce soit tant par procédé photographique que par enregistrement audios ou vidéos. Les images sont acquises définitivement au profit de l'établissement quel que soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement.

Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de non respect de ces clauses.

Signature du représentant légal de l'enfant , précédé de son nom et prénom en lettres capitales :

Nom de l'enfant:

DATE :

à PEYRIAC de MER :